Séance du 18 février 2021

L'an deux-mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire.

<u>Présents</u>: Mrs Patrick PASQUALI, Alain DIANA, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Vincent CARRERE, Benoit COUSTURIAN, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Excusés: Jean-Pierre ZANCONATO, Stéphane MOERIS Secrétaire de séance: Mme Claire RICHARDSON

Vote du compte de gestion 2020

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le bilan de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 du comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du compte administratif 2020

l .		
•	atif de l'exercice 2020 et arrête ains i les compl	tes:
Investissement		
Dépens es	Prévu :	149 811,91
	Réalisé :	84 648,01
	Reste à réaliser :	14 698,68
Recettes	Prévu :	149 811,91
	Réalisé :	41 395,23
	Reste à réaliser :	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	670 638,00
	Réalisé :	282 881,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	670 638,00
	Réalisé :	754 298,27
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture	de l'exercice	
Investissement:		-43 252,78
Fonctionnement:		471 416,49
Résultat global :		428 163,71

Affectation de résultats 2020

_	Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de LAGARDERE Régis, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 18 février 2021					
١,	Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,				
	Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020				
	Constatant	que le compte administratif fait apparaître :				
	un excédent de fonction	onnement de :	114 865,49			
	un excédent reporté de	2:	356 551,00			
;	Soit un excédent de fon	471 416,49				
	un déficit d'investisser	43 252,78				
	un déficit des restes à	14 698,68				
	Soit un besoin de financ					
	DÉCIDE d'affec	ter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :				
	RÉSULTAT D'EXPLOIT	ATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	471 416,49			
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)			57 951,46			
	RÉSULTAT REPORTÉ	EN FONCTIONNEMENT (002)	413 465,03			
ı	RÉSULTAT D'INVESTI	SSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	43 252,78			

Délibération pour remboursement concession

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier un acte de concession suite à une erreur de régularisation entrainant de fait un remboursement.

Ce remboursement est à hauteur de 30.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la modification et le remboursement.

Délibération pour versement exceptionnel à l'association ACAPL'A

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association des commerçants ACAPL'A, en partenariat avec la CCBL, organise un jeu pour les commerçants de chacune des communes de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne (CCBL).

La CCBL a validé une aide de 50€ par commerce soit 200€ pour la commune de MONFORT.

Cette subvention sera versée à l'association ACAPL'A, qui sera ensuite reversée sous forme de bons cadeaux aux clients gagnants. Chaque gagnant pourra utiliser son bon cadeau dans un des commerces de la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune participe à hauteur de 100 € par commerce soit 400€ au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'unanimité:

- valide le montant de 100 € par commerce soit 400€ au total pour l'association des commerçants ACAPL'A,

- Donne tout pouvoir au Maire pour verser cette subvention à l'association des commerçants ACAPL'A.

<u>Délibération pour mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget (annule et remplace la précédente)</u>

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la délibération prise lors de la précédente réunion nécessite de détailler les articles.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget.

L'adoption de cette autorisation résulte de l'article L 612.1 du code général des collectivités territoriales qui indique que : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget à cette date, le maire a la possibilité, sur l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- À engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% du BP 2020,

<u>Chapitre 20</u> « Immobilisations incorporelles » : 7 000.00€ votés donc mille sept cent cinquante euros et zéro centime payable (1 750.00€)

- article 202 : 1 750.00€

<u>Chapitre 21</u> « Immobilisations corporelles » : 66 877.85€ votés donc seize mille sept cent dixhuit euros et quarante-six centimes (16 718.46€).

article 2128 : 3 000.00€,
article 2151 : 13 518.46€,
article 2158 : 200.00€.

Délibération pour fixer le tableau des effectifs

<u>Augmentation des heures pour agent technique et création cadre d'emploi pour la secrétaire de mairie</u>

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable :

- de modifier le tableau des emplois et notamment l'emploi de secrétaire de mairie,
- d'augmenter les heures de l'emploi de l'agent technique.

Les fonctions attachées aux emplois sont:

- Secrétaire de mairie :
 - Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal,
 - Finances,
 - Ressources humaines, actes administratifs.
- Adjoint technique territorial:
 - agent polyvalent des services techniques.

Il propose d'ouvrir l'emploi de secrétaire de mairie aux cadres d'emplois des adjoints et des rédacteurs territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 janvier 2021(pour augmentation des heures de l'agent technique),

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal, le 12 septembre 2019, L'augmentation d'heures **prend effet à partir du 1**^{er} **février 2021**.

DECIDE:

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des fonctionnaires occupant l'emploi
Secrétaire de mairie	1	29 heures	 préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal Finances, Actes administratifs, Gestion des ressources humaines. 	Adjoints administratifs Ou Rédacteurs
Agent polyvalent des services techniques	1	35 heures	 entretien des voies et des chemins nettoyage du cimetière, nettoyage des espaces verts. nettoyage des bâtiments. 	Cadre d'emplois des adjoints de maitrise
Adjoint technique territorial	1	20 heures	 entretien des voies et des chemins, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments. 	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Chargé de mission	1	15.50 heures	Gestion de l'agence postale communale	Cadre d'emploi des adjoints administratifs

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Questions diverses

Le Tennis Club a adressé à la Mairie le budget de fonctionnement 2020 et une demande de subvention à la Mairie. Céline Faubec se propose de rappeler l'entreprise qui devait se charger de réaliser les travaux sur le terrain de tennis lors des vacances de Toussaint 2020.

Voirie : Les points principaux du programme prévisionnel de voirie sont exposés par Vincent Carrère.

La Halle : les employés communaux sont intervenus pour gratter le ciment sur piliers. L'architecte, Monsieur Tajan, viendra le 26 février pour étudier la suite du projet. Pigeons : 316 captures lors du dernier trappage. Une troisième cage est attendue pour être disposée au-dessus du bureau de Poste.

La taxe d'habitation est supprimée (sauf résidences secondaires) et sera compensée par un versement du Département à la commune. La taxe foncière est maintenue.

Séance levée à 21h35